



d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

12, rue Cabanis 75014 Paris

tel: 01 45 65 02 56 - fax: 01 45 65 06 09

courriel: [snuerp.national@wanadoo.fr](mailto:snuerp.national@wanadoo.fr)

site: [www.snuerp.com](http://www.snuerp.com)

## ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ OU LÂCHAGE GÉNÉRALISÉ ?

### ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ = BAISSÉ DES HEURES DISCIPLINAIRES

Présenté par le gouvernement, dans le cadre de sa contre-réforme de la Voie Professionnelle, comme un palliatif à la disparition d'une année entière d'étude entre la 3<sup>ème</sup> et le baccalauréat, l'Accompagnement Personnalisé (AP) a été mis en place au détriment d'heures d'enseignement théorique et pratique. Pour le ministère, la suppression de plus de 900 heures d'enseignement peut tout simplement être compensée par 210 heures d'aide individualisée, de tutorat ou tout autre projet. Où est le bénéfice pour les élèves ?

### ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ = ÉROSION DES DOTATIONS HORAIRES

Outre le fait que les modalités d'application de ce nouveau temps d'apprentissage restent plus qu'évasives, sa répartition en 210 heures pour le cycle de 3 ans (équivalent à environ 2 h 30 hebdomadaires) conduit, dans bien des cas, à devoir annualiser le temps de travail de l'enseignant. Il n'est pas rare que l'AP soit prétexte à pressions, par certains chefs d'établissement, qui « menacent » de non-dédoublement les classes des collègues refusant de l'assurer en heures supplémentaires. De plus, force est de constater que ces heures sont essentiellement utilisées comme moyens d'ajustement des DGH, l'intérêt des élèves n'étant pas la motivation première. Pour preuve, cet accompagnement dit « personnalisé » s'effectue bien souvent en classe entière !

### ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ = INÉGALITÉS DE TRAITEMENT

L'organisation de l'AP étant laissée au choix des établissements et/ou des équipes pédagogiques - se limitant bien souvent à ce qu'impose le chef d'établissement, aucun établissement ne propose les mêmes modalités et contenus aux élèves. Parfois l'AP est complètement absent des emplois du temps « élèves » pour permettre des dédoublements de cours, parfois il se résume à des heures d'études pour tous, parfois seuls quelques élèves en bénéficient - les autres n'ayant tout bonnement pas cours !

Plus largement, l'AP ne compense pas l'énorme carence de moyens dont souffre le lycée professionnel. Ainsi, alors qu'il est essentiel que l'accompagnement des élèves s'effectue sur le temps d'apprentissage dans la classe, le peu d'élèves qui en bénéficient, le suivent en dehors de ce temps. De plus, l'AP n'est pas un outil qui permet de gérer la grande hétérogénéité des classes. Au contraire, son instauration participe de la détérioration des conditions d'enseignement et de travail. À l'instar d'autres dispositifs imposés avec la réforme de la voie professionnelle, l'AP nuit au enseignements disciplinaires ainsi qu'aux conditions d'apprentissage.

**C'est pourquoi le SNUEP-FSU exige l'abrogation du dispositif de l'accompagnement personnalisé tel qu'il a été imposé et exige que les heures imparties à ce dispositif soient réintégréés dans les horaires disciplinaires théoriques et pratiques.**

# ENTRÉE DANS LE MÉTIER ET ABSENCE DE FORMATION

La réforme de la formation des enseignant-es consiste à réduire à néant cette formation. Sa mise en place confirme ce que le SNUEP-FSU craignait. La spécificité de l'enseignement professionnel n'est pas prise en compte : bivalence voire polyvalence, disciplines professionnelles ne possédant pas de licence ou de BTS, public particulier, parcours diversifiés... De surcroît, le rattachement des IUFM aux universités a vidé les contenus des enseignements et fait disparaître les formateurs qui s'étaient investis dans la formation des PLP.

## Le constat est noir !

Aujourd'hui, très peu d'universités proposent des masters pour les PLP. Concernant l'année de stage, quasiment tous les professeurs stagiaires ont un service complet et suivent parallèlement des formations, souvent peu adaptées à leurs besoins. Ils/elles doivent se contenter du « compagnonnage » du tuteur (si toutefois l'emploi du temps de celui-ci est compatible). Il manque aujourd'hui encore 139 tuteurs, et 43 % des tuteurs n'exercent pas dans le même établissement que leur stagiaire.

Pour le SNUEP-FSU c'est une véritable ineptie que d'imposer de telles conditions de travail à des personnels en formation !!!

## La réforme de la formation des enseignant-es marginalise les PLP, mais ses effets néfastes ne s'arrêtent pas là !

Les stages groupés sur plusieurs semaines nécessitent des remplacements qui n'ont même pas été anticipés. Certains élèves voient donc défilier sur une année scolaire des stagiaires, des non-titulaires et des étudiants non formés. Les parents d'élèves ne doivent pas admettre que l'on sacrifie ainsi les études de leurs enfants sur l'autel de la rentabilité immédiate, de la

soi-disant nécessité de réduction des dettes publiques et de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

## « Enseigner », un métier qui s'apprend

Il est plus que temps de mettre ce mandat en application. Pourtant le rapport de la Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH) sur ce thème est accablant et même le Président de la République admet que la copie est à revoir. La formation continue des enseignant-es est également sacrifiée : une part importante des moyens lui étant affectée a été transférée sur la formation initiale, et de nombreux stages de formation continue ont été supprimés.



Le SNUEP-FSU condamne le manque d'investissement de l'État pour l'Éducation - et plus particulièrement pour l'Enseignement professionnel initial public - et exige des moyens pour une politique éducative de qualité aussi bien pour les élèves que pour les enseignant-es.

Octobre 2011, JE VOTE SNUEP-FSU



# LYCÉE DES MÉTIERS : quelle finalité ?

La formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV), concept développé par les politiques libérales, repris avec enthousiasme par la commission européenne et mis en place par les gouvernements nationaux, bouleverse profondément le paysage de la formation professionnelle initiale et continue. Elle tend à gommer les différences entre formation initiale et formation continue, voire à supprimer la formation professionnelle initiale au profit de la formation continue.

## **Dans un contexte de mise en concurrence des modes, des voies et des établissements de formation, le lycée des métiers prend un tout autre sens.**

Créé en 2001, sur l'idée de l'identification professionnelle (Automobile, Bâtiment, Énergétique, Tertiaire...), le concept est étendu aux lycées « polytechniques » pour imposer son cahier des charges à tous les lycées, et notamment le mixage des publics : scolaires, apprenti-es, adultes en formation continue, au sein d'un même établissement voire d'une même « classe ». C'est l'outil idéal de la mise en place de la FPTLV puisque qu'il prend aussi en charge la VAE. Les compétences tendent à remplacer les diplômes et les voies de formation perdent leurs spécificités, toujours au détriment des formations sous statut scolaire.

## **En facilitant l'implantation de l'apprentissage dans les établissements, il devait contribuer à sauver des « postes », qu'en est-il vraiment ?**

Les collègues sont nommés sur des postes gagés « apprentissage » ou

« GRETA » pour la formation continue, ou effectuent ces formations en heures supplémentaires qui ne font pas partie de la dotation horaire globale (DHG) ce qui ne sauve aucun poste. Les suppressions de ces postes gagés commencent à apparaître et les collègues ont la « mauvaise » surprise de constater qu'ils ne bénéficient pas des 1500 points de carte scolaire mais de 1000 points de réintégration. Ils ont quitté le cadre de l'Éducation Nationale, souvent sans s'en rendre compte puisqu'ils exerçaient toujours dans leur établissement.

## **Petit à petit, les formations par apprentissage se substituent aux formations sous statut scolaire. La part du public diminue au profit du privé !**

L'enseignement professionnel pourrait bien passer de l'État aux régions, dans un service public régional de la formation professionnelle qui n'aurait de « public » que le nom, puisqu'il pourrait sous traiter des pans entiers de la formation à des organismes privés.

Dans une logique de plus en plus marchande de la formation et avec le développement de l'autonomie des établissements, on pourrait envisager que les actions de formations « rentables » servent à maintenir en autofinancement le peu de formations sous statut scolaire qui resteraient dans les établissements.

## **Ce n'est pas la vision qu'a le SNUEP-FSU du service public de l'enseignement professionnel.**

Contrairement à d'autres organisations syndicales favorables à ce concept, le SNUEP-FSU s'est toujours opposé au lycée des métiers. Son analyse devait être la bonne, puisque la réalité semble lui donner raison !





# NOUVELLE ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS EN 2012 : à la tête du client ?

Janvier 2012 marquera la fin de la double notation des fonctionnaires qui sera remplacée par un entretien d'évaluation de la valeur professionnelle conduite exclusivement par le chef d'établissement.

## Évaluation 2012 = Renforcement du pouvoir des chefs d'établissement

L'enseignant sera évalué sur ses résultats professionnels obtenus aux regards d'objectifs assignés par le chef d'établissement. Par là même, le ministère répond aux revendications des personnels de direction qui - par l'intermédiaire d'un syndicat, le SNPDEN-UNSA - réclament depuis longtemps le pouvoir de contraindre les enseignant-es à accepter les contre-réformes.

**Le SNUEP-FSU exige le retrait et l'abrogation du décret instaurant cette nouvelle forme d'évaluation, car il donne la responsabilité totale et complète au seul chef d'établissement d'« évaluer » les collègues.**

## Évaluation 2012 = Attaque en profondeur du métier d'enseignant

Le gouvernement dénature le travail des personnels, au nom de la performance, du souci d'excellence, de la recherche maximale d'économie, de la promotion au mérite et de la culture du résultat. Les personnels sont de plus en plus soumis à la pression d'indicateurs qui les dépossèdent de ce qui donne sens à leur engagement professionnel.

**Le SNUEP-FSU dénonce le salaire au mérite, exige que seul le cœur de notre métier - celui d'enseigner - puisse faire l'objet d'une évaluation, revendique un rythme d'avancement identique et favorable à tous.**

## Évaluation 2012 = Management libéral des établissements scolaires

Le ministère élabore une complexe classification des établissements scolaires (ERS, RAR, internats d'excellence, ECLAIR, etc.) et souhaite multiplier les postes spécifiques. Un processus d'individualisation contournant le statut des personnels se met en place. La nouvelle gouvernance des E.P.L.E. vise à installer la concurrence, à conditionner l'attribution de moyens à la réalisation d'objectifs, à introduire une nouvelle gestion des ressources humaines où la contractualisation fait son apparition. Le programme « ECLAIR » constitue la forme la plus aboutie de la combinaison des politiques néolibérales jusqu'à présent expérimentées de manière isolée. Nous trouvons ici tous les éléments clés de la « modernisation de l'état » avec deux grands perdants : les usagers et les personnels.

**Le SNUEP-FSU réaffirme les principes qui ont présidé à la création des statuts de la fonction publique (neutralité, égalité...).**

**Le SNUEP-FSU s'oppose fermement à cette vision ultralibérale de l'école et de la gestion des personnels basée sur l'individualisation de la carrière et la compétition entre personnels, en dehors de tout paritarisme et de tout cadre statutaire.**

**Le SNUEP-FSU s'oppose à la mise en place du programme ÉCLAIR et à toute initiative ministérielle conduisant à modifier la nature des statuts des PLP et des CPE.**

Ont participé à la réalisation de ce dossier : Axel Benoist, Jérôme Dammerey, Nicolas Duveau, Franck Féras, Sigrid Gérardin, Didier Godefroy, Mathieu Lardier, Gilles Pellegrini

Directrice de la publication : Marie-Caroline GUERIN - N°CP : 1213 S 05844 - ISSN : 1762-2808 – Collaboratif : Jean Sébastien Bêlorgey - Illustration : dessin d'Emmanuelle Briare (p.2) – PAO : ASTEC, nicole.cocard@wanadoo.fr – Relecture : A. Ruggiero  
Imprimerie : SIPÉ, 91350 GRIGNY – 1 euro.

O c t o b r e 2 0 1 1 , J E V O T E S N U E P - F S U

